

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 7 décembre 2020 à 19h30.

Présences :

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier
	Jeannot Marquis
	Julien Ouellet

Mme les conseillères	Cynthia D'Astous
	Johanne Thibault
	Josée Marquis

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

RÉSOLUTION #2020-160

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Convention a pour objet d'assurer un service de bibliothèque de qualité à la municipalité;
- 7) 500\$ pour la piste de ski de fond;
- 8) Calendrier des séances ordinaires;
- 9) Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la loi sur l'éthique;
- 10) Le délai contractuel s'applique sur le calendrier-statuer si la municipalité applique une retenue en totalité ou partiellement pour le projet du pavage rang 6 Est;
- 11) Mandater la firme Tétratech pour répondre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à propos de l'obligation relative à l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées-Mise à jour du plan d'action;
- 12) Demande à la C.P.T.A.Q. construction dossier Réginald Bernier;
- 13) Avis de motion pour le budget;
- 14) Dépôt du projet de règlement de taxation;
- 15) Divers : a) plainte.
- 16) Période de questions;
- 17) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-161

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 2 novembre 2020;

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-162
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 3 novembre 2020;

Il est proposé par Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-163
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf mille six cents quarante-quatre et quarante-trois cents 19 644.43\$ et les salaires payés au montant de six mille six cent quatre-vingt-dix et vingt-trois cents 6 690.23\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt-six mille trois cent trente-quatre et soixante-six cents 26 334.66\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-164
CONVENTION A POUR OBJET D'ASSURER UN SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE DE QUALITÉ À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Johanne Thibault d'autoriser le maire, Jean-Roland Lebrun et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon à signer la convention entre la Municipalité et le Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-165
500\$ POUR LA PISTE DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra 25 688\$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis d'octroyer 500\$ pour la piste de ski de fond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-166

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Ouellet et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

4 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	7 septembre
6 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-167

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN OU DES MEMBRE(S) DU CONSEIL, EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'en effet, il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al.2 de la *Loi sur l'éthique*, faire une **déclaration écrite** auprès de la secrétaire-trésorière lorsqu'ils ont reçu un **don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :**

- Qui n'est pas de nature purement privée **ou**
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité

Et

- Qui excède la valeur fixée par le *Code d'éthique et de déontologie des élus* adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200\$

Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, **quelle que soit sa valeur**, est cependant **interdite** lorsqu'il **peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil** dans l'exercice de ses fonctions ou **risque de compromettre son intégrité;**

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu de prendre acte du registre public des déclarations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-168

LE DÉLAI CONTRACTUEL S'APPLIQUE SUR LE CALENDRIER-STATUER SI LA MUNICIPALITÉ APPLIQUE UNE RETENUE EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT POUR LE PROJET DU PAVAGE RANG 6 EST

CONSIDÉRANT QUE pour le délai contractuel, le devis stipule que les travaux doivent être exécutés le 15 octobre 2020, alors que ceux-ci sont terminés le 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le délai contractuel s'applique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanne Thibault et résolu d'appliquer la retenue pour le délai contractuel selon le devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-169

MANDATER LA FIRME TÉTRATECH POUR RÉPONDRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À PROPOS DE L'OBLIGATION RELATIVES À L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES-MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 19 novembre dernier du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE comme vous le savez, en vertu de l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), votre Municipalité devrait avoir aménagé une station d'épuration au plus tard le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE afin de préparer un bilan de la situation, le Ministère vous demande d'envoyer une mise à jour du plan d'action et du calendrier exigés en vertu du deuxième alinéa de l'article 30 du ROMAEU à votre direction régionale, en spécifiant bien les travaux accomplis et ceux restant à faire;

CONSIDÉRANT QUE l'information demandée doit être transmise à l'inspecteur le ou avant le **16 décembre 2020**;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère espère que votre Municipalité agit avec diligence dans la poursuite de son projet d'assainissement des eaux usées afin de limiter les impacts environnementaux liés à l'absence de station d'épuration, et ce, malgré la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Josée Marquis et résolu de mandater la firme d'ingénierie Tétratech de Rimouski au montant de 1 400\$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et donnée par madame la conseillère Johanne Thibault qu'à la séance extraordinaire du conseil il y aura adoption du règlement 2021-01 intitulé « Règlement fixant le taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021.

RÉSOLUTION #2020-170
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION

Il est proposé par Clément Gauthier de prendre acte du projet de règlement de taxation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-171
PLAINTE

CONSIDÉRANT QUE, le 4 décembre la Municipalité a reçu une plainte écrite;

CONSIDÉRANT QUE, la plainte demande si monsieur Pascal Lapointe domicilié au 39 rue Principale a les permis nécessaires pour opérer un garage dans le milieu urbain de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que monsieur Pascal Lapointe n'a pas le droit d'opérer un garage dans le milieu urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Gauthier de donner un délai jusqu'au premier juin pour se conformer aux règlements de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-172
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 décembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*